

TRANSPARENCE C.E.11



Les informations de votre comité d'entreprise
enfin dévoilées par



Contact : section.syndicale_cgt@les-eaux-troubles.net

Le comité d'entreprise s'est réuni vendredi, le 14 février au 5ème étage de l'entreprise à Saint Maurice. La délégation de la direction était représentée par Bertrand Delache et Annie Grimaud. Les principaux sujets abordés étaient :

- suivi du processus de gestion des candidatures aux nouveaux postes
- point SI Client, opportunité d'une enquête sur les risques psychosociaux
- situation financière VWIS à fin 2013
- indicateurs 2013 de l'accord d'intéressement
- point trimestriel projets et perspectives d'activité, budget 2014
- dévolution du CE DSI Veolia Eau vers VWIS
- suivi des effectifs

Dossier brûlant : les risques psychosociaux

A l'occasion de la réorganisation, la direction met en avant ses initiatives relatives aux risques psychosociaux, notamment les formations prévues à l'endroit des responsables hiérarchiques. Nous estimons que ce n'est pas suffisant, car il est nécessaire de vérifier au plus près les conséquences éventuelles de la réorganisation sur tous les salariés. Après plusieurs réorganisations successives, le risque d'une fragilisation de la santé des salariés est grand. Il était donc naturel de débattre du sujet en réunion du comité d'entreprise.

Le comité d'entreprise peut commander une étude spécifique du CHSCT sur les risques psychosociaux. Rappelons néanmoins que le CHSCT est une institution autonome et que ses membres peuvent se saisir eux-mêmes d'une initiative dans ce sens.

A l'heure où la question de l'élection des membres du CHSCT se pose devant le tribunal, il est prématuré de mandater le CHSCT pour une quelconque mission. La CGT souhaite prendre part aux responsabilités en CHSCT. Notre combat est le vôtre, celui d'une exigence de résultats dans les domaines de la santé et des conditions de travail.

La délibération du tribunal devrait être connue pour le 18 mars 2014.

*L'entreprise s'accommode
assez bien des erreurs
de management.
Les collaborateurs, moins.*



Démarrage en douceur

Le processus de gestion des candidatures a démarré la semaine dernière. Au 13 février, on comptabilise 9 demandes sur les 29 postes à pourvoir. Il reste encore deux semaines jusqu'à la clôture du processus.

La direction indique que les salariés des services remaniés ne sont pas obligés de se porter candidat pour un poste qu'ils occupent déjà. Les postes à pourvoir ne concernent que des postes supplémentaires.

Sur notre demande, la direction accepte d'informer les membres du comité d'entreprise dans un délai plus court que celui prévu initialement. Nous serons donc informés de la progression du processus selon un rythme hebdomadaire.

TRANSPARENCE C.E.11



Les informations de votre comité d'entreprise enfin dévoilées par



Contact : section.syndicale.cgt@les-eaux-troubles.net

Dévolution : attention, sujet sensible

On sent une certaine nervosité de nos amis confiseurs, lorsque nous mettons en évidence l'obligation des comités respectifs à délibérer en matière de dévolution¹. Le bureau n'est qu'un organe exécutif et à ce titre, il ne prend aucune initiative, mais doit appliquer les décisions votées par le comité d'entreprise en séance plénière. Un principe qui n'a jamais été appliqué et dont on retrouve les exemples de dysfonctionnement sous la rubrique... des délits d'entrave.

Depuis la fusion de la DSI avec VWIS, les comptes du comité d'entreprise n'ont toujours pas été arrêtés. On nous informe qu'ils seront clos fin février... par qui ? comment ? Les vociférations des membres du bureau ne permettent pas d'y voir plus clair. C'est avec une certaine impatience que nous attendons de lire le procès-verbal de cet arrêté... à moins que le secrétaire de la DSI n'y ait pas songé ? Allons, allons, un peu de sérieux, il y va de plusieurs milliers d'euros tout de même.

Nos tontons confiseurs, apparemment aussi peu informés de l'administration d'un comité d'entreprise, n'ont pourtant jamais rien fait pour organiser, par exemple, la formation de leurs membres. Il nous semble désormais urgent d'y parer pour ne pas cumuler les erreurs. Attention, on ne joue pas. La secrétaire du comité d'entreprise est responsable pénalement des dysfonctionnements...

¹ *Dévolution* : processus par lequel les avoirs et les biens d'un comité d'entreprise dissout sont redistribués

Et les finances de VWIS ?

En attendant la clôture comptable au 31 mars 2014 pour l'année précédente, la direction fait un bilan prudent au comité d'entreprise. Pas question donc de nous remettre un document relatant des données chiffrées.

Sans vérification sérieuse possible, on nous fait savoir en résumé que la situation est globalement bonne. De même, l'intéressement à servir pour avril (au lieu de mars) serait également d'un bon niveau. En raison d'une gestion modifiée du montant de l'intéressement, ce dernier serait néanmoins servi avec un mois de retard.

A quoi nous sert-il de connaître ces montants approximatifs si ce n'est que pour calmer les craintes ? Les 7 départs constatés depuis le début de l'année, seraient-ils une des raisons de cette communication ?

Ignorer un problème est encore le plus sûr moyen de le résoudre.



Vous le savez, nous considérons qu'il est de notre devoir de vous rendre compte de ce qui se trame en réunion du comité d'entreprise. Dans la situation d'attente que vous subissez actuellement, notre avenir est en train de se jouer et vous êtes en droit de bénéficier d'un minimum d'information.

Prenant le relais d'une direction prudente, vos serviteurs zélés au bureau du comité d'entreprise ne jouent pas le jeu démocratique et la transparence. Votre aide nous est précieuse dans cette conquête.

Aidez-nous à reconquérir nos droits, adhérez à la CGT !